

Tuerie de Chevaline: l'Angleterre enquête sur le passé de la famille al-Hilli

Ingénieur né en Irak, Saad al-Hilli était un «père parfait», selon ses amis. Un problème familial pourrait être à l'origine du meurtre

Toute l'Angleterre a le regard tourné vers Chevaline. Habités à partir en vacances chez leurs voisins français, les Anglais suivent avec effroi les informations sur ce «terrible et tragique événement, ce meurtre brutal», comme l'a qualifié l'ambassadeur britannique en France, Peter Ricketts.

Deux jours après le drame, la vie de la famille al-Hilli est déjà partiellement retracée grâce à l'aide de leurs voisins et amis. Le père de famille assassiné, Saad, 50 ans, fuit l'Irak avec son frère et ses parents dans les années 70 après que ceux-ci ont eu des problèmes avec le parti Baas de Saddam Hussein. Il vit alors avec eux

et étudie dans le centre-ville de Londres.

En 1984, il les persuade de déménager dans le petit village de Claygate, dans le Surrey (sud de Londres), où il vivait jusqu'à sa mort, afin de pouvoir continuer à faire du vélo, sa passion. En 2002, tout juste devenu citoyen britannique, il rencontre sa femme, Iqbal, une dentiste stagiaire installée en Suède avec sa famille.

Leur mariage a lieu un an plus tard. Leur aînée, Zaïma, aujourd'hui 7 ans, naît dans la foulée. Elle a été grièvement blessée à Chevaline. La cadette, Zeena, est âgée de 4 ans. C'est elle que les enquêteurs ont trouvée cachée dans la voiture plusieurs heures après la tuerie.

L'origine de Saad al-Hilli et les possibles liens politiques de ses parents expliquent sans doute son placement sous surveillance par les autorités britanniques en



L'émotion provoquée par le drame est assez marquée en Angleterre, où la presse se passionne pour l'enquête. KAREL PRINSLOO

2003, pendant la guerre en Irak. Un de ses voisins a ainsi raconté que la police lui avait demandé l'autorisation de stationner de-

vant chez lui afin de pouvoir suivre les moindres faits et gestes de la famille al-Hilli. Qualifié de «père parfait» qui «lisait avec ses filles»,

Saad n'a pourtant pas le profil de l'espion typique. Ingénieur mécanicien indépendant, il travaillait sur des programmes d'aviation civile et avait monté sa propre entreprise de consulting. La police espère que l'inspection de sa maison permettra d'en savoir plus sur les raisons du crime.

Les deux principales pistes concernent sa famille. Le *Daily Telegraph* a titré hier matin qu'«une querelle familiale pourrait avoir mené aux exécutions». L'information venait du procureur d'Anney, Eric Maillaud, pour qui «il semblerait qu'il y ait un litige entre les deux frères sur fond d'argent» (lire en page 12) avant de conseiller d'être prudent, puisqu'il existe un vaste écart entre «passer d'un différend financier à un quadruple meurtre». La dispute porterait sur la propriété de demeures en France, Suisse et en Espagne. Son frère

Zaid, qui vit avec sa famille à Kingston-upon-Thames, dans le sud de Londres, s'est rendu jeudi et vendredi auprès de la police pour nier toute implication.

Le *Daily Mirror*, avec sa «Je n'ai peur», s'appuie sur le témoignage de l'un des voisins des al-Hilli. «Deux ou trois fois» au cours des deux derniers mois quelque chose «l'a inquiété», assure, Jack Saltman, 67 ans. «Il avait de la famille en Irak et je sais qu'il était inquiet à propos de leur sécurité et leur avait parlé au téléphone. Il m'a dit quelque chose à propos d'un problème qu'il avait et, avant de partir, il est venu me voir pour me demander si je pouvais garder un œil sur sa maison.»

L'ancien journaliste n'a cependant pas accepté d'en dire plus, réservant ses informations à la police. **Tristan de Bourbon, Londres**

Lire aussi en page 12

Justice

Ivre, il tue une piétonne avec son 4x4. Condamné

La fille de la victime obtient 8000 francs de tort moral. Le conducteur écope de quatorze mois avec sursis

Fedele Mendicino

Un parking en plein air, une distraitte marche arrière et puis soudain le drame d'une vie. Cet été, un automobiliste a été condamné à 14 mois de prison avec sursis pour avoir renversé, le 28 mai, une retraitée qui passait à l'aide de son déambulateur dans un parking non loin de l'Hôtel Intercontinental. Le Tribunal de police a octroyé 8000 francs de tort moral à la fille de la victime.

Il ne se souvient pas

Le jour des faits, le prévenu partage un copieux repas avec des amis dans un restaurant du Petit-Saconnex. En reprenant le volant de son 4x4 bleu, cet automobiliste a renversé la piétonne de 90 ans, qui est morte sur le coup: «Je ne l'ai pas vue», dira-t-il aux enquê-

teurs peu après l'accident. Ce fonctionnaire international français de 58 ans est rapidement mis en prévention pour homicide par négligence par la procureure Gaëlle Van Hove.

Depuis le début de la procédure, l'homme, défendu par Me Michel Celi Vegas, explique qu'il ne se souvient pas d'avoir percuté la retraitée britannique. Ce triste après-midi vers 16 h, l'automobiliste quitte sa place de parc à la hauteur du 12, avenue De-Budé. Dans sa manœuvre, il percute avec l'arrière de son véhicule la personne âgée qui, sur le trottoir, remonte en direction du chemin Briquet. Le choc est violent, à en croire les témoins interrogés.

L'automobiliste, lui, quitte les lieux. Pourquoi? Parce qu'il n'a pas réalisé ce qui se passait, répète-t-il. Des passants alertent la police et les secours: «Dès que j'ai vu la police débarquer, raconte un passant, j'ai compris que c'était grave. On a rapidement appris que la victime était décédée.» Un cardiomobile ainsi qu'une ambulance de l'aéroport arrivent rapidement. Mais il est déjà trop tard. La piétonne décède sur place.

L'automobiliste, en état d'ivresse, est intercepté au Grand-



La victime a été percutée par une voiture qui quittait sa place de stationnement, à la hauteur du 12, avenue De-Budé. L. GUIRAUD

Saconnex peu après l'accident, vers la station-service BP située le long de la route de Ferney. Durant la procédure, l'homme, qui n'a pas d'antécédents judiciaires, a plusieurs fois exprimé ses regrets. Contacté, Me Celi Vegas n'a pas souhaité faire de commentaires.

Indemnités écartées

Reste la question de l'indemnisation: 8000 fr. de tort moral pour la perte d'une personne aimée, est-ce

une somme juste? Le montant modeste peut interpellé. «De manière générale, le montant dépend de la demande faite par les avocats des parties plaignantes, précise Vincent Deroand, porte-parole du pouvoir judiciaire. Ces derniers déposent et motivent leurs requêtes dans ce sens et le tribunal tranche, notamment en tenant compte de la jurisprudence.» Ainsi, l'indemnité dépend, entre autres, du lien qui existait entre la victime et sa famille avant le décès. En l'occurrence, selon nos renseignements, la retraitée vivait seule dans son appartement et bénéficiait de l'aide d'infirmières. Plusieurs membres de sa famille se sont effectivement manifestés auprès de la justice après le décès. Les deux filles de la victime avaient demandé à la justice 15 000 fr. chacune et les trois petits-enfants 5000 fr. Manifestement, aux yeux du tribunal, l'indemnisation se justifie uniquement pour une des filles, qui vivait en France voisine. Nous avons tenté de prendre contact avec son avocat, sans y parvenir.

A noter qu'en avril 2008, deux automobilistes avaient été condamnés à des jours-amendes avec sursis pour avoir provoqué la mort d'une retraitée de 85 ans.

Rendre piétonnes 50 rues? «Absurde et cher»

Le comité référendaire pour la votation du 23 septembre craint qu'on ne tue les commerces touchés

Fermer 50 rues de Genève au trafic routier? Pour le comité référendaire, le projet qui passe en votation le 23 septembre (lire nos éditions du 5 septembre) est «bricolé, cher et absurde». Selon les opposants à ce test de piétonnisation sur un an, le dossier a été élaboré sans réelle concertation des milieux concernés, en particulier les commerçants et les milieux économiques. Cela nuirait à la fréquentation des magasins dans les artères concernées et entraverait les livraisons. Avec, à la clé, prédisent les référendaires, des baisses de chiffres d'affaires qui menaceraient des emplois.

Quant à la compensation des places de parking supprimées

dans un périmètre de 500 à 750 mètres, c'est une distance beaucoup trop grande. Pour Benoît Genecand, président du comité référendaire, cela n'a rien d'une compensation: «On se moque des gens!» En outre, aux yeux des opposants, le coût de ce projet (5 millions) est exorbitant pour une opération éphémère d'un an.

Au-delà de cette votation, ce que les référendaires combattent, c'est l'initiative des Verts, acceptée par le Conseil municipal, qui vise à rendre piétonnes 200 rues, et dont le projet soumis aux urnes constitue le premier volet. «Les citoyens devront se prononcer sans aucune vision de l'ensemble du projet», déplore le comité. Et de brandir un rapport technique commandé par la Ville mais pas publié, avec la liste des 200 rues visées à terme, dont «de grands axes fermés, très loin de la rue de quartier tant vantée» et des reports de circulation importants. **Antoine Grosjean**

Cour des comptes



Une assemblée du PDC a, mardi, désigné Delphine Perrella-Gabus candidate à l'élection de la Cour des comptes qui se déroulera le 4 novembre. Cette candidature est toutefois encore tributaire de négociations avec le cousin PLR au sujet d'une liste unique réunissant des candidats de gauche et de droite. **E.BY**

Bus à Onex

Il menace les contrôleurs avec un couteau

Jeudi vers 19 heures, la police a appréhendé un homme de 47 ans, originaire de France, qui avait menacé avec un couteau des contrôleurs des TPG. L'altercation a eu lieu au terminus de bus Onex-Cité. Deux hommes, qui avaient été verbalisés car ils ne possédaient pas de ticket, ont refusé de payer l'amende. L'un d'eux a ensuite menacé les contrôleurs avec son couteau. La police a également trouvé un peu de haschisch sur lui. **E.BY**

Mauvaise habitude: les premières piscines ferment

Seule la piscine du Grand-Lancy se distingue cette année, avec une ouverture exceptionnelle jusqu'au 30 septembre

PUBLICITÉ

LE MESSAGEUR BOITEUX
est là, en vente partout!
Almanach romand 2013

Il nage avec des petites palmes, un crawl de fin de saison, perfectible mais efficace. Le même prénom que Clooney, le même épiderme soigné aussi. Georges est un nageur heureux: «Cette première semaine de septembre est juste magnifique quand on aime l'effort solitaire en bassin extérieur. Je n'ai pas l'abonnement d'une piscine en particulier; je passe d'une rive à l'autre au gré de mon temps libre et de mes déplacements», dit-il.

Hier, il était à la piscine du Lignon. Aujourd'hui, il filera du côté de Meyrin. Et après? Bonheur réel mais compté. Les deux installations citées ferment demain, dimanche 9 septembre, à 20 h.

Température annoncée: 27 degrés. C'est toujours l'été. Le calen-

drier des fermetures de piscines s'en moque. Rigidité contractuelle. Sur sa chaise parasol, le gardien a terminé sa saison. On met la clé sous la porte avant le début de l'automne.

Georges devra changer ses habitudes. Sursis d'une semaine à Genève-Plage (fermeture annuelle le 15 septembre) et à la Fontenette, dans la commune de Carouge. En sachant que le 15 et le 16, il y a un tournoi international de water-polo: pour nager son kilomètre, on oublie.

Cette pingrerie horaire de fin de saison, une seule piscine la combat. Celle de Marignac, au Grand-Lancy. A l'avenue Eugène-Lance, on s'arrange pour servir la clientèle après tout le monde. Cette année, on offre un gros after aquatique: le dimanche 30 sep-

tembre, le beau Georges, encore lui, terminera son ultime traversée de 50 mètres au milieu de feuilles mortes. Encore trois semaines de nage en plein air pour les Lancéens, avec un accès direct au bassin depuis les vestiaires. Chauffés, les vestiaires.

A noter enfin cette mauvaise nouvelle confirmée: les Vernets sont au régime sans eau pour encore deux semaines. Un mois de fermeture, en raison de travaux d'entretien.

Ceux-là aussi sont programmés depuis longtemps. Ils tombent mal, «pile au moment où les piscines extérieures ferment», relève cet autre nageur du matin. Pas râleur, pas belliqueux; juste accablé par le conservatisme des «pisciniers» genevois.

Thierry Mertenat